Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 044-214401598-20261005-2026_102-DE

SAINT FIACRE SUR MAINE
Au cœur de Sèvre & Maine

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT FIACRE SUR MAINE
DU LUNDI 05 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 05 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Fiacre-sur-Maine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Nicolas DEROCHE,** Maire.

Présents : Le Maire Nicolas DEROCHE, Les Adjoints, Pascal DABIN, Vincent LHOPITAL, Les Conseillers Adrien BEL, Yohann CHAMBOLLE, Marie GOISET, Maïlys HILARY, Gaël LEGER, Florent MATELOT, Guillaume NEAU, Régine POIRON, Damien ROBERT, Romain ROUSSEAU.
Absents excusés : Sandrine BOUCHEREAU (donne pouvoir à M. Nicolas DEROCHE)
Gaëlle GOURVES (donne pouvoir à M. Adrien BEL)

Secrétaire de séance : Damien ROBERT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 01 octobre 2026.

Nombre de conseillers : En exercice : 15 / Présents : 13 / Votants : 15

2026-102 : DÉNOMINATION D'UNE VOIE_CHEMIN DES CIRCASSIENS

Monsieur Pascal DABIN, adjoint à l'Urbanisme, rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, impasse et places publiques. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT.
Il convient donc, pour faciliter le repérage par les services de secours, ou encore de La Poste, d'identifier clairement les adresses des habitations et de procéder à leur numérotation lorsque celle-ci n'a jamais été réalisée.

CONSIDÉRANT qu'il convient d'établir une dénomination à la voie qui desservira les habitations existantes sur ce passage et celles à venir et ce conformément au plan ci-dessous.
Monsieur DABIN soumet au Conseil Municipal la dénomination suivante pour la future voie communale identifiée :

- « Chemin des Circassiens »

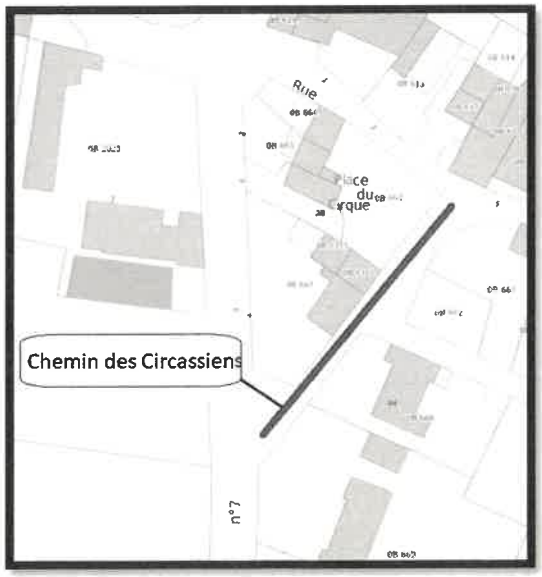

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 044-214401598-20261005-2026_102-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :

- **DE DIRE** que la voie communale figurant en noir sur le plan ci-dessus est dénommée « Chemin des Circassiens »,
- **DE PRÉCISER** que la présente délibération sera notifiée au centre des impôts fonciers, dans la base d'adresse locale ainsi qu'au centre de tri postal,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré pour extrait conforme le 05 octobre 2026

Signature du Maire
Nicolas DEROCHE

Signature du secrétaire de séance
Damien ROBERT